

SNTRS



informations

**Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.**

édité par nos soins
25, RUE DES CHEVREUSE 91 400 ORSAY T61, 69.07.60.13,
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : A. MONTINTIN

SUPPLEMENT AU NUMERO 8

MERCREDI 11 Mars 1987

S.N.T.R.S. INFO.

FLASH

Spécial **INSERM.**

A TOUS LES ADHERENTS

*Attention :
date limite de vote
pour les élections au
CNAS = 27 mars*

- RESULTATS DES ELECTIONS AUX CSS

Page 2

RESULTATS PAR COMMISSION

PAGE 3

RESULTATS GLOBAUX

- FORMATION PERMANENTE

Page 4 à 7

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
24 FEVRIER 1987.

PAGE 8

NOTE D'ORIENTATION DE L'ADMINISTRATION.

ELECTIONS AU CSS MARS 1987

C1

: CSS :	Inscrits :	Votants :	Nuls :	Exprim :	SNTRS :	SGEN :	Elus :
1	121	71 58,7 %	4	67	28 41,8 %	39	<u>Fache</u> <u>Favier</u>
2	130	65 50,0 %	15		50	X	<u>Bourgeois</u> <u>Devilliers</u>
3	99	60 61,6 %	6	54	17 31,5 %	37	<u>Barard</u> <u>Driancourt</u>
4	113	76 67,2 %	4	76	24 31,6 %	48	Liste indépendante <u>Edouard</u> <u>Marillier</u>
5	70	38 54,3 %	6	32	32	X	<u>Richet</u> <u>Bredoux</u>
6	104	63 60,5 %	2	61	16 25,4 %	45	<u>Charton</u> <u>Arzi</u>
7	110	75 68,2 %	8	67	16 23,9 %	51	<u>Lareal</u> <u>Bouthier</u>
8	91	49 53,8 %	3	46	X	46	<u>Spira</u> <u>Borredon</u>
9	118	45 38,2 %	12	33	33	X	<u>Bez</u> <u>Malandain</u>

C2

1	390				X	X	
2	340				X	X	
3	374	131 36	19	112	112	X	<u>Philips</u>
4	289	151 52,25 %	12	139	49 35,2 %	90	<u>Guillaumond</u>
5	254	124 49,2 %	7	118	49 41,5 %	69	<u>Bruel</u>
6	297	146 49,2 %	20	126	X	126	<u>Zsurger</u>
7	308	115 38,9 %	22	93	93	X	<u>Muzeau</u>
8	158	70 46,2 %	14	56	56	X	<u>Korobaeff</u>
9	210	74 35,2 %	13	61	61	X	<u>Koziel</u> <u>Vigneron</u>

Les élus soulignés = SNTRS-CGT

ELECTIONS CSS MARS 87 RESULTATS GLOBAUX

	C1	%	C2	%	TOTAL	%	Commentaire
Inscrits	: 956 :		: 2620 :		: 3576 :		
Votants	: 542 :		: 812 :		: 1354 :	37,8	
Nuls	: 60 :	11,7	: 107 :	13	: 167 :	12,63	des votants
Exprimés	: 482 :		: 705 :		: 1187 :	41,1	des inscrits qui avaient possibilité de voter si non 33 %
SNTRS CGT	: 216 :	44,81	: 420 :	59,57	: 636 :	53,5	14 élus
SGEN CFDT	: 218 :	45,22	: 285 :	40,42	: 503 :	42,3	12 élus
IND (SNIRS)	: 48 :	9,9	:		: :	4	1 élu

SUR LES SEULES CSS OU NOS LISTES ETAIENT EN COMPETITIONS

	C1	%	C2	%	TOTAL	%
SNTRS	: 91 :	32,8	: 98 :	38,1	: 189 :	35,3
SGEN	: 138 :	49,8	: 159 :	61,8	: 297 :	55,3
IND (SNIRS)	: 48 :	17,3	:		: 48 :	9
	: 277 :		: 257 :		: 534 :	

RAPPEL DES ELECTIONS PRECEDENTES

1983 : Inscrits (Collège C) : 2 957
 votants : 2 025 (68,5 %)
 Exprimés : 1 814 (89,5 % des votants)

Nombre de voix : CGT 637 soit 35,1 % 8 élus
 CFDT 1076 soit 59,3 %
 Ind 101 soit 5,5 %

1979 : Inscrits (Collège C) : 1 455
 votants : 873 (60 %)
 Exprimés : 817

Nombre de voix : CGT 356 soit 43,6 % 2 élus
 CFDT 410 soit 50,2 %
 Ind 51 soit 6,2 % (présents dans 2 commissions)

LE POINT SUR LA FORMATION PERMANENTE A L'INSERM

Une sous-commission du CTPC sur la Formation Permanente a été constituée, elle a pour but de faire des propositions au CTPC pour le développement de la Formation Permanente (FP) à l'INSERM.

Cette sous-commission s'est réunie pour la 2ème fois le 24/02/87 sur la base de la note d'orientation (ci-jointe).

Participaient à cette réunion :

- pour l'Administration Mr DODET : Secrétaire Général
 Mme D'ARGOUGES : Chef du Département
 des Personnels et des Affaires
 Sociales
 Mme GONJOT : Bureau Formation
 Permanente
 Mme JACQUET : Mission pour la
 Formation par et pour la Recherche.
- Syndicats représentés
 le SNTRS-CGT/ SNCS-FEN/ SGEN-CFDT.

Pour sa part le SNTRS avait constitué un groupe de travail qui n'avait malheureusement pas pu être réuni avant cette réunion du fait de la tenue des concours et de la préparation des listes pour l'élection des CAP. Notre syndicat a néanmoins fait un certain nombre de propositions (celles-ci seront complétées et précisées par la réunion du groupe de travail SNTRS qui aura lieu le Jeudi 12 Mars à 14 Heures 30 au local Syndical du siège de l'INSERM (il est ouvert à tous les syndiqués intéressés pour les prochaines réunions).

NOS PROPOSITIONS SNTRS-CGT

- D'accord pour l'établissement d'un schéma directeur celui-ci pourrait comprendre, outre un certain nombre d'actions de formation à entreprendre un certain nombre de mesures incitatives par exemple :

au niveau des agents

Rédaction d'une plaquette envoyée à tous les agents sur leurs droits à la Formation Permanente, Décret du 14 Juin 85, qui prévoit par exemple, la formation de préparation aux concours, formation de reconversion... Mais aussi, ce qui est nouveau, un directeur ne peut opposer 3 refus successifs à un agent sans un avis de la CAP... Cette plaquette pourrait comprendre également des informations sur les techniques dont la diffusion doit être intensifiée.

Formation sur le temps de travail dans une proportion de 10% par agent.

Multiplication des colloques technologiques avec non seulement facilitée de participation des Ingénieurs et Techniciens mais aussi incitation

Des débouchés sur la promotion ! seraient on se l'imagine facilement une incitation de taille !

Attention particulière des instances scientifiques lors de l'évaluation des unités de recherche ainsi que des experts lors de l'évaluation quadriennale des ITA. au-

Au niveau des laboratoires, des instances, des services, de l'organisation de l'INSERM

Notes aux directeurs de labos mettant en garde contre une politique à court terme, qui conçoit la formation comme un moyen de satisfaire les besoins immédiats. Qui les engagerait à une meilleure utilisation de leur potentiel en personnels.

Correspondants : il existe des correspondants Hygiène et Sécurité, pourquoi pas des correspondants FORMATION PERMANENTE chargés de faire circuler les informations (dans les 2 sens !)

Le rôle des CSCRI et des ADR pourrait s'intensifier dans ce domaine.

Une connexion entre le Bureau des Mutations et celui de la formation est indispensable (cf nos propositions maintes fois réitérées pour y adjoindre des interlocuteurs scientifiques).

Axes Scientifiques.

Selon nous, dans la plupart des cas, les agents sont plus à l'aise dans leur vie professionnelle s'ils maîtrisent des techniques qui sont recherchées. De ce fait, que l'INSERM organise des stages dans ces axes scientifiques, ne semble pas poser de problèmes.

Nous avons proposé que la sous-commission reprenne les travaux d'un groupe de travail du Conseil Scientifique qui avait avec la participation de la mission à la formation en Février 85 défini les axes scientifiques suivants en développement à l'INSERM :

6 thèmes

I Génétique moléculaire

5 sous-thèmes

- clonage
- séquences
- expression in vitro
- hybridation in situ
- polymorphisme

II Culture cellulaire

3 sous-thèmes

- expression transfection (voir génétique moléculaire)
- culture cellulaire
- tri cellulaire

III Informatique

- calcul scientifique
- traitement du signal
- système expert

IV Biophysique

V Statistique

VI Méthodes Immunologiques

- anticorps monoclonaux
- immuno marquage
- radio immunologie.

Une liste de scientifiques compétents à contacter avait été dressée. Il restait à trouver des personnes chargées de l'animation . Puis les appels d'offres pourraient être lancés. Aucune suite connue n'a été donnée à ce travail.

Il s'agissait "d'ateliers de formation" (3 sont proposés en 87/88, mais réalisés par le CNRS). Ils sont ainsi décrits par l'INSERM :

" * s'adressent aux personnels de recherche des organismes publics et privés, de l'industrie et aux cliniciens.

* ont pour but de :

- fournir l'essentiel de l'information sur une technique de pointe ou plus établie dont la diffusion doit être intensifiée.
- permettre la maîtrise de cette technique en fonction du projet de recherche de chaque participant.

Ce système de formation

- est conçu comme complémentaire d'actions de formation existantes, et peut se combiner avec elles.
- s'organise en fonction du potentiel de savoir et des capacités formatrices des organismes publics et privés.
- s'appuie sur un système :

* de sélection concernant d'une part les publics en formation, d'autre part l'équipe pédagogique.

* d'évaluation à court et moyen termes des effets de cette formation, tant pour les équipes formatrices que pour celles ayant bénéficié de la formation.

L'ensemble des Ateliers de Formation de l'INSERM est placé sous la responsabilité d'un Comité Scientifique général qui aura pour fonctions de sélectionner les thèmes et les projets. Les Comités scientifiques propres à chaque atelier comprennent au moins un membre du Comité scientifique général.

Pour 1987/1988, la priorité est donnée aux domaines de la biologie moléculaire, cellulaire et de l'immunologie.

UN SYSTEME DE FORMATION SUR DEUX ETAPES :

1ère étape : "Le point sur"

- des amphis sur 1 à 3 journées doivent permettre à un

large public (sans sélection préalable) de recueillir les éléments d'informations nécessaires pour s'orienter et décider de l'intérêt de cette technique : évaluer la faisabilité et la pertinence de telle ou telle approche au regard de leur axe de recherche.

Ces amphis seront assurés par les chercheurs qui ultérieurement accueilleront certains stagiaires en formation pratique.

Cette phase sera l'occasion de prises de contact, de discussions informelles, d'entrevues entre enseignants et enseignés en particulier pour déterminer d'un commun accord le degré de nécessité et d'urgence pour ceux qui veulent acquérir cette technique.

2ème étape : "Maîtrise Technique" :

- Cette phase procède donc de la première et vise pour certains des participants (10 à 12) la maîtrise de cette technique en fonction de leurs projets de recherche et des équipements dont dispose leur laboratoire. Selon les ateliers deux solutions seront envisagées :

- * soit le regroupement des stagiaires dans un seul institut ou laboratoire,
- * soit la répartition individuelle ou par binômes dans des laboratoires sélectionnés par avance et ayant accepté de contribuer à cette formation."

A signaler qu'une enquête effectuée à la même époque par le CSCRI IDF a fait ressortir que 30 % des unités participaient à des actions de formation et souhaitaient y participer davantage.

Préparation aux concours des stages de préparation à l'audition sont réclamés par les personnels.

Pour les administratifs qui se présenteront à des concours sur épreuve, il faut mettre sur pied des actions de formation classique type Fonction Publique.

Pour les petites catégories ainsi que pour certains diplômes pratiques des actions destinées à apporter des bases théoriques sont également à organiser.

Les sections ou camarades sont vivement sollicités à réagir sur ce texte et à faire des propositions qui seront discutées lors des réunions du groupe de travail.

S'adresser au SNTRS-CGT à André MALANDAIN (animateur du groupe de travail Formation Permanente).

Note d'orientation

Après la première réunion du groupe de travail qui s'est tenue le 6 janvier dernier, le CTPC a approuvé le principe de la poursuite des réunions du groupe en fixant comme objectif l'élaboration d'un schéma directeur de la formation permanente.

Celui-ci devra décrire les actions à entreprendre pour répondre aux deux préoccupations de la formation permanente :

1. améliorer le niveau de formation générale ou spécifique des agents pour faciliter leur adaptation aux exigences professionnelles de la recherche,

2. permettre aux agents de mieux définir et assumer leur orientation professionnelle.

Lors de la précédente réunion du groupe de travail, trois types d'actions de formation avaient été identifiés : la formation à la demande des agents et celle à effectuer dans les domaines prioritaires du développement de la recherche à l'INSERM correspondent bien à la première préoccupation ; la formation pour reconversion professionnelle s'inscrit dans la seconde sans naturellement la résumer.

Même s'il est difficile de faire un recensement exact de toutes les possibilités offertes aux agents INSERM, il faut constater que le nombre d'agents qui ont obtenu un stage de formation est en augmentation constante (650 en 1983, 1 065 agents en 1986 : 358 demandes individuelles, 707 stages collectifs).

En outre, la mise en place de formations à l'initiative de l'administration à Paris et en province (régions PACA, Lyon, Toulouse) s'est intensifiée (stages d'informatique, de communication, d'animation, d'Hygiène et Sécurité, de langues, de techniques de la recherche).

Cependant le domaine des techniques de la recherche reste encore insuffisant, alors que la demande individuelle est forte.

Les orientations qu'il convient de définir doivent prendre appui sur une large réflexion portant sur les besoins des agents, les domaines prioritaires du développement de la recherche et les problèmes de reconversion.

Deux schémas complémentaires sont possibles :

. organiser des stages en s'appuyant sur les forces "vives" de l'INSERM,

. organiser des formations en collaboration avec des organismes extérieurs (CNRS, Universités, INRA, organismes privés...).

Le budget formation permanente 1987, fixé à 2.700.000 francs (soit une augmentation de 800.000 francs par rapport à 1986), correspond à une remise à niveau en fonction des dépenses 1986.

SNTRS



informations

**Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.**

édité par nos soins

25, RUE DES CHEVREUSE 91 400 ORSAY Tél. 69.07.60.13.
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : A. MONTINTIN

NUMERO 9

12 MARS 1987

S.N.T.R.S. INFO.

FLASH

- AUX SECRETAIRES DE SECTIONS } CNRS
- AUX SECRETAIRES REGIONAUX } et
- AUX MEMBRES DE LA CE } INSERM

*Agir
pour la tenue immédiate
de tous les concours.*

Un arrêt du Conseil d'Etat rendu le 13 Février dernier, vient d'annuler l'interprétation abusive du Ministre DEVAQUET, qui avait suspendu, en Juin 1986, les travaux du Comité National du CNRS.

Aujourd'hui la preuve est faite que cette décision qui a porté gravement atteinte au fonctionnement du centre n'avait aucune justification juridique.

Seule la volonté de déstabiliser l'organisme, diminuer les embauches, développer la précarité des emplois et mettre en cause le rôle et les missions du Comité National, peuvent expliquer les décisions "hors-la-loi" du ministère et de la Direction du CNRS.

Les décisions tardives prises par le nouveau Ministre, Mr VALADE, peuvent apparaître comme un retour au bon sens.

Cependant, elles n'apportent pas, tout comme celles annoncées le 9 Mars par la Direction, les réponses attendues par les personnels après l'arrêt du Conseil d'Etat.

DE GRAVES INCERTITUDES
DEMEURENT !

En effet :

- La reprise immédiate des concours de recrutement 1986, pour les chercheurs et les Ingénieurs, exclut ceux relevant des disciplines médicales.
- Quant aux 4900 ITA qui ont déposé leur dossier pour les 620 "concours internes reclassement", il devraient encore attendre un hypothétique avis du Conseil d'Etat ;
- Tout comme les candidats au recrutement dans les corps de chargés de Recherche et d'Ingénieurs des disciplines médicales ainsi que dans les corps de Techniciens, d'Administratifs et de Directeurs de Recherche pour l'ensemble de l'organisme.

Les décisions scandaleuses de Juin 1986, ont paralysé le CNRS. Elles ont également porté préjudice à des centaines de personnes admissibles et promouvables.

*Cette situation n'a que trop duré !
ENSEMBLE, AGISSONS pour obtenir :*

- la reprise immédiate de tous les concours de recrutement et tous les concours internes pour les Chercheurs et les ITA.
- La mise en oeuvre de toutes les décisions conformément aux avis donnés par l'ensemble du Comité National.
- La Rétroactivité pour toutes les personnes pénalisées.
- Les transformations d'emplois nécessaires pour reconnaître la qualification réellement exercée des personnels sous-classés.

Les actions de grande ampleur de Juin 1986, celles qui se sont développées ces derniers mois y compris au plan Juridique ont permis d'imposer un premier recul.

Le SNTRS-CGT appelle les personnels à se réunir dans les laboratoires et services pour décider des actions à entreprendre, sans attendre, auprès du Ministère et de la Direction du CNRS, afin d'obtenir satisfaction.

Il appelle les sections locales du SNTRS-CGT à rencontrer rapidement celles du SNCS-FEN et du SNPCEN-FEN pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la mobilisation.

Le SNTRS-CGT avec le SNCS-FEN et le SNPCEN-FEN prendront dans les jours qui viennent, des dispositions permettant de donner toute l'ampleur nécessaire aux actions décidées localement.

Orsay, le 10 Mars
1986